Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture 050-215000035-20240625-AR-023-2024-Al Date de télétransmission : 26/06/2024

223/2024

Date de réception préfecture : 26/06/2024

Canton d'Agon-Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Le Maire d'Agon-Coutainville;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211, L 2212, et L 2213-1 à L 2213-6;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

VU le Code de la Voirie Routière;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

VU la demande présentée l'Association de l'Enduro des Sables, dans le cadre de LA NOCTURNE DE L'ENDURO DINGO d'Agon-Coutainville le vendredi 9 août 2024;

CONSIDERANT qu'en vue du déroulement de la manifestation sur la voie communale à l'intérieur de l'agglomération d'Agon-Coutainville, il y a lieu de modifier momentanément la circulation et le stationnement;

ARRETE

ARTICLE 1er	:	Le	vendredi	9	août	2024,	l'As	sociation	n de	1'Endu	ro des	Sables	est
		auto	risée à tra	ve	rser la	comm	une o	l'Agon	Cout	ainville o	dans le	cadre d	le la
	-	N.T	, 1 1	917	1	1 0	1 1	1	D		. 1	D 1	

Nocturne de l'Enduro des Sables sur le Promenoir entre la Poulette et

l'Ecole de Voile.

ARTICLE 2 : La signalisation est conforme à la réglementation en vigueur, et mise en

place par l'Association Enduro des Sables.

ARTICLE 3 : Au terme de son autorisation, le permissionnaire devra enlever tous les

dépôts éventuels, réparer les dommages éventuellement causés et rétablir

à ses frais le domaine public et ses dépendances dans leur état d'origine.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et

la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 25 juin 2024

Christian DUTERTRE